

## Diagnostic territorial - 048-2023-M32

La Mutualité Sociale Agricole (MSA) met en œuvre un traitement automatisé de données à caractère personnel, dénommé « Diagnostic territorial » dont la finalité est :

Le traitement permet d'obtenir une photographie du territoire pour préparer les négociations du dialogue de gestion encadré par les ACI.

Cette photographie permet de suivre les différents indicateurs et leur évolution avec pour finalité une détermination du taux d'atteinte des objectifs et le montant de financement des structures qui en découle.

L'assurance maladie dont la MSA est signataire des ACI et coresponsable de leur suivi.

Les indicateurs concernent l'accès aux soins (médecin traitant et soins non programmés), les parcours de soins, les actions de prévention et de santé publique, les crises sanitaires et qualité/pertinence des soins et attractivité des territoires.

Les fichiers permettront de déterminer :

- le taux de déclaration de choix de médecin traitant, taux de déclarations télétransmises
- taux d'arrêt de travail dématérialisé
- taux de certificats médicaux dématérialisés
- taux de protocole de soins de longue durée, taux de transmission électronique
- taux de patients avec CSS
- taux de participation aux dépistages organisés des cancers (sein, colo-rectal, col de l'utérus)
- taux de participation aux vaccinations obligatoires et conseillées
- taux de consultations, téléconsultations et téléexpertises
- nombre de personnes concernées par une affection de longue durée

Selon des critères géographiques (canton, commune, code postal, département)

Avec neutralisation des résultats si le nombre est inférieur à 5

Les informations traitées sont les suivantes :

Données d'identification : NOM-Prénom-NIR

Information d'ordre économique et financière : droits à CSS

NIR, Données de santé : Affections de longue durée - Participation au dépistage organisé des cancers - Participation à la vaccination obligatoire ou conseillée

Les données sont conservées par la Mutualité Sociale Agricole dans la limite de 24, à compter de la date de 2 ans

L'accès aux données est réservé :

Toutes les données des fichiers sont conservées en interne au contrôle médical.

Seuls sont transmis les taux, volumes et évolutions calculés d'après les résultats des requêtes.

Ils sont communiqués aux partenaires : ARS, CPAM, CPTS, MSP et CLS.

Conformément aux articles 15 et suivants du Règlement Général sur la protection des données (RGPD), vous disposez - Droit d'accès : DPO de la caisse

- Droit de rectification : DPO de la caisse

- Droit d'opposition : DPO de la caisse

aux données qui vous concernent.

Le traitement effectué est basé sur :

- Contrat

Les droits précités s'exercent sur demande écrite adressée au Directeur de la MSA MPS ou à son Délégué à la Protection des Données (DPO) ou, en cas de traitement de données liées aux ressources humaines, au responsable du secteur des ressources humaines.

En cas de difficultés dans l'application des droits énoncés ci-dessus, toute personne peut également introduire une réclamation auprès de l'autorité indépendante en charge du respect de la protection des données personnelles : **Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) \_ 3, Place de Fontenoy TSA \_ 80715 \_ 75334 PARIS CEDEX07**